

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 avril 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

**2019 DAC 335** Subventions (28.000 euros) aux associations Atelier Musical des Trois Tambours, Atelier Musical Paris Seine (18e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention aux associations Atelier Musical des Trois Tambours et Atelier Musical Paris Seine (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 18 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 13.000 euros est attribuée à l'association Atelier Musical des Trois Tambours, 15, rue Doudeauville (18e), dont 1.000 euros au titre des projets élaborés dans le cadre de la politique de la ville, pour ses activités pédagogiques et artistiques en faveur du développement de la pratique musicale auprès du public amateur en 2019. (SIMPA 9866, 2019-02428, 2019-06314).

Article 2 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Atelier Musical Paris Seine, 95, rue Marcadet (18e), au titre de ses activités en 2019. (SIMPA 27261 / 2019-02198).

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**